



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccc Briançonnais.fr  
www.ccbriançonnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2015-06 du 20 janvier 2015**

**OBJET : Programme Leader- Attribution de subvention à la société Netrezo**

*Rapporteur : M. Gérard FROMM*

Le 20 janvier 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 14 janvier 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de pouvoirs : 10

Présents : 34 jusqu'à la délibération n°2015-7  
33 jusqu'à la délibération n°2015-9  
32 jusqu'à la délibération n°2015-12

Votants : 44 jusqu'à la délibération n°2015-3 et pour les délibérations n°2015-5 et 2015-6  
43 pour la délibération n°2015-4 et de la délibération n°2015-8 à 2015-12  
42 pour la délibération n°2015-7

*Mme Catherine LIONNET est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, M. Eric PEYTHIEU (jusqu'à la délibération n°2015-9), Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (jusqu'à la délibération n°2015-7), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Francine DAERDEN à Mme Nicole GUERIN  
Mme Fanny BOVETTO à M. Yvon AIGUIER  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Renée PETELET  
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Romain GRYZKA  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
M. Pierre LEROY à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Estelle ARNAUD à M. Régis JOUFFREY  
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU  
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5111-1 et suivants.

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique, et notamment les points relatifs à l'aide à l'implantation de l'activité économique: l'attribution d'aide directe ou indirecte et l'assistance aux porteurs de projets.

**Considérant** le projet porté par la société NETREZO transmis par le pays du Grand Briançonnais concernant « la création de formations et de solutions innovantes pour optimiser le travail et la communication par les réseaux sociaux »

**Considérant** que le comité de programmation du GAL Entreprendre en date du 3 juillet 2014 a approuvé l'éligibilité et l'opportunité de ce projet,

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale,

**Considérant** qu'il peut bénéficier de financements au titre du programme LEADER, porté par le Pays du Grand Briançonnais,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Economique en date du 15 janvier 2015

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 5 janvier 2015,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

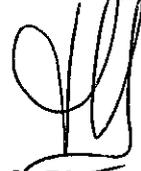
- Approuve la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais à ce projet présenté dans le cadre du GAL Entreprendre (programme LEADER 2007-2013), porté par le Pays du grand Briançonnais suivant le plan de financement ci-après:

<b>Coût total du projet</b>	<b>5 660 €</b>		
<b>Concours publics (% de contreparties publiques totales) % du coût total</b>			
FEADER	1 867,80 €	55 %	<b>60 %</b>
Région PACA	1 018,80 €	30 %	
Communauté de communes du Pays des Ecrins	254,70 €	7,5 %	
Communauté de Communes du Briançonnais	254,70 €	7,5 %	
<b>Concours privés</b>			
Autofinancement	2 264 €		<b>40 %</b>

- Dit que les crédits nécessaires étaient prévus dans le Budget primitif 2014 du Budget général et seront prévus dans le Budget Primitif 2015
- Donne tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour procéder au versement desdites subventions.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date affichage : 27 JAN. 2015